



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 24 août 2023

Objet : Refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique et du réseau pour l'ensemble des bâtiments communaux

Plan de financement pour la mise en conformité à la nLPD, à la formation des utilisateurs et à l'amélioration de la sécurité informatique jusqu'en 2026

Préavis N° 13/2023

Au Conseil communal du CHENIT,

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée par le bureau du Conseil afin d'examiner le préavis 13/2023 s'est réunie le jeudi 7 septembre 2023 à 18h dans la salle de municipalité.

Elle était composée de :

Alexandre Janeiro	UDI
Dominique Heini	UDI
François Villard	F3
Matthieu Wenger	RV
Jan Pittet	RV, président-rapporteur

La délégation municipale était composée de :

Carole Dubois	Municipale
Olivier Baudat	Syndic

Les intervenants suivants étaient également présents :

Philippe Rupp	Secrétaire municipal
Xavier Lawrence	Responsable digital et informatique SEVJ

Ce préavis a pour but de répondre au besoin de refonte de l'infrastructure informatique de la Commune ainsi que d'un plan de financement pour la mise en conformité à la nLPD, la formation des utilisateurs et l'amélioration de la sécurité informatique jusqu'en 2026.

Le préavis expose de manière simple et précise tous les détails relatifs aux enjeux actuels en matière de sécurité et de performance d'une infrastructure moderne. Nous n'allons donc pas les reprendre point par point dans ce rapport.

Pour donner suite à la visite de la CoGest en mars 2022 (Systèmes d'information de la Commune du Chenit) et aux mauvais résultats de l'audit réalisé la même année ce n'était pas une surprise de devoir étudier ce préavis.

La commission est ravie qu'une solution de mutualisation des ressources (Alliance Vallée de Joux) ait été trouvée, qui plus est, avec des sociétés locales, à savoir, le Centre Sportif de la Vallée de Joux et la Société Electrique de la Vallée de Joux. En effet, la situation actuelle ne peut plus durer, et il est devenu urgent de faire le nécessaire afin de mettre en place une infrastructure au goût du jour. Une cyberattaque de la Commune n'étant pas vraiment souhaitable pour le rayonnement de la Vallée de Joux.

Malgré toutes les solutions matérielles et logicielles qui vont être mises en place, la sécurité ne peut être garantie que si les utilisateurs sont correctement formés aux cyberrisques. Les formations prévues vont donc dans le bon sens et il faudra absolument rafraîchir les connaissances à l'avenir, les menaces évoluant continuellement.

Questions de la commission

La nouvelle infrastructure dispose-t-elle encore de serveurs de messagerie ou celle-ci a-t-elle été externalisée ?

Les services de messagerie de la Commune ont déjà migrés sur la solution Microsoft 365, les données se trouvent donc dans un cloud dédié. A noter que contrairement aux utilisateurs privés, le lieu de stockage des données peut être choisi, en l'occurrence elles sont stockées en Suisse.

Avec le regroupement de l'infrastructure dans des lieux communs, comment évaluer les risques en cas d'attaques ? En cas d'attaque est-ce que les trois entités pourraient être touchées simultanément ?

Le cloisonnement des différents services permet de réduire le risque que toute l'infrastructure soit touchée d'un coup. A noter que pour ce qui concerne les services de distribution de l'électricité, la SEVJ dispose de serveurs dédiés qui ne sont pas connectés à internet.

Quel est la taille du service informatique à la SEVJ ?

Le personnel sera bientôt composé de 4 personnes avec un apprenti en formation.

Quelle est la nécessité de passer en téléphonie Microsoft Teams ? Et surtout quel est le risque ? Aujourd'hui la téléphonie classique échappe à d'éventuels bugs internet / réseaux. Ne serait-ce pas plus prudent de garder un système tel qu'aujourd'hui ? Cela permettrait en cas de nécessité à La Commune de rester joignable et de pouvoir communiquer avec les autres autorités ou avec ses citoyens en cas de problème.

Toute la téléphonie en Suisse est basée sur la technologie VoiP y compris les liaisons vers les mobiles. Il est donc intéressant d'utiliser un outil comme Microsoft Teams, car il diminue la nécessité d'acheter et de maintenir les appareils fixes, car un simple casque suffit en plus de l'ordinateur portable.

Est-ce que l'Alliance Vallée de Joux a pu intégrer l'association PAIR (Le Partenariat des Achats Informatiques Romand qui permet des achats de matériel informatique aux meilleures conditions) ?

Les démarches ont déjà été effectuées et l'Alliance Vallée de Joux a été acceptée comme membre.

Est-ce que cette Alliance Vallée de Joux pourrait-être proposée à d'autres acteurs locaux (ASIVJ, autres Communes, Villages de la Commune) ?

Oui se sera possible de proposer les services à d'autres entités, mais actuellement la priorité est donnée à la mise en place d'une infrastructure pour les trois entités.

Le local serveur à la SEVJ présente-t-il des risques d'inondations ?

De mémoire de Combier depuis 50 ans, je n'ai jamais vu l'Orbe déborder vers la SEVJ. Bien sûr qu'il y a un risque mais il est très minime, et pour rappel il y a au sous-sol une station de transformation à la SEVJ. Ensuite, les serveurs seront installés dans des racks à une certaine hauteur. Dans le cas où la salle des serveurs serait HS, grâce au backup et à notre partenaire IT, il pourrait être envisagé de relancer des services (uniquement les applications de criticité 1) dans un autre datacenter (cloud) le temps de remettre le datacenter initial en service. Dans tous les cas, le service de messagerie et les applications bureautiques restent accessibles, car elles font partie de l'espace numérique en ligne Microsoft 365.

Dans le cadre de la nLPD, est-ce que le délégué aux sports de la Commune sera sensibilisé aux problématiques induites par cette dernière, notamment dans la gestion des réseaux sociaux par les associations sportives et culturelles ?

Swiss Olympic et le SPES sont très actifs dans la prévention de ces risques.

M. Sébastien Cala devra être sensibilisé à cette problématique.

Conclusions

La commission remercie les délégués municipaux ainsi que les différents intervenants pour leurs explications et réponses apportées à nos questions. Elle vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 13/2023 telles que présentées.

Le Sentier, le 21 septembre 2023

Jan Pittet, président-rapporteur